



**Assemblée générale de THEMAA  
17 et 18 juin 2016  
Montpellier – La Friche Mimi / Théâtre la Vista**

**17 juin 2016 – Matinée en plénière**

Présents : 44 personnes

Votants : 113 votants

**1. Rapport moral 2015 d'Angélique Friant, présidente de THEMAA**

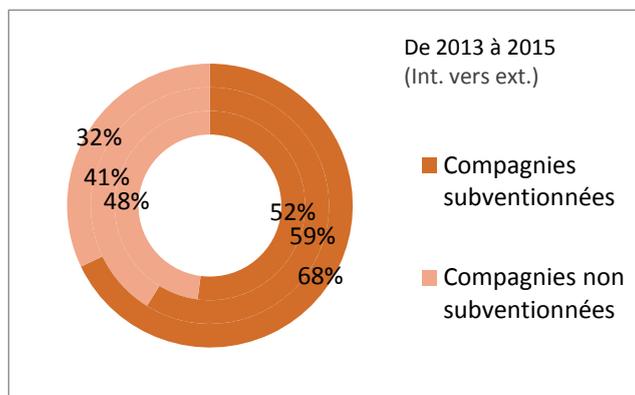
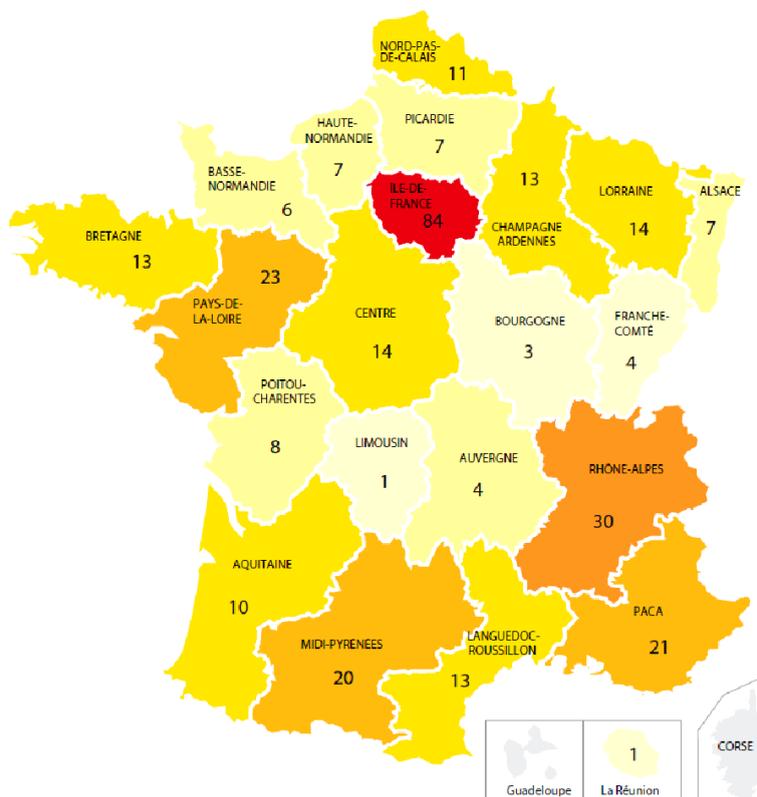
Rapport moral en ligne sur le [site de THEMAA](#), dans votre espace membre, rubrique « Ressources ».

**2. Observation des bulletins d'adhésion 2015**

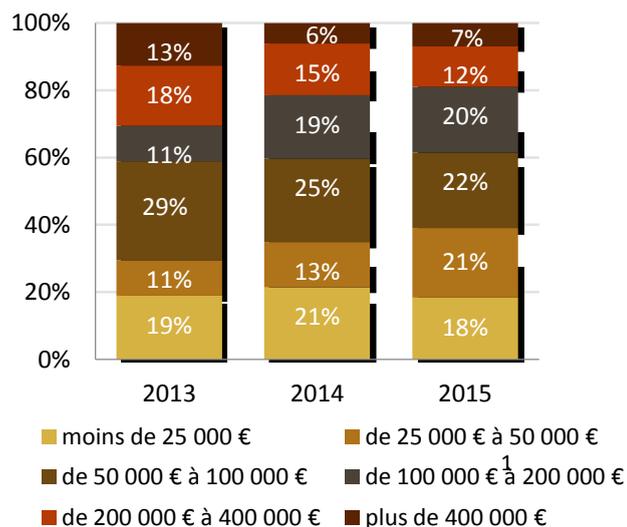
Document complet d'observation des bulletins 2015 sur le [site de THEMAA](#), dans votre espace membre, rubrique « Ressources ».

Les bulletins d'adhésion 2015 portent sur l'activité 2014 des membres. Quelques éléments  
Attention : panel différent chaque année effectuée sur l'ensemble adhérent de l'année.

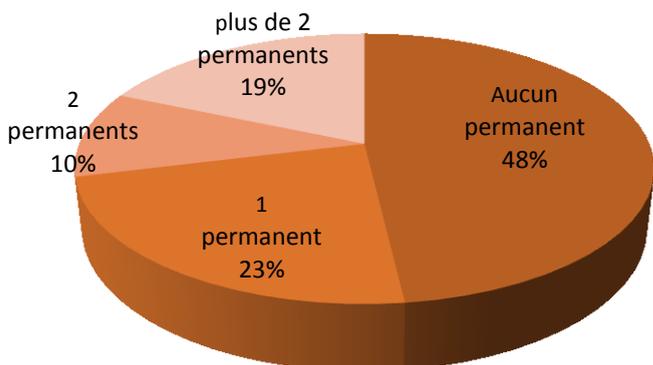
Carte des adhérents 2015



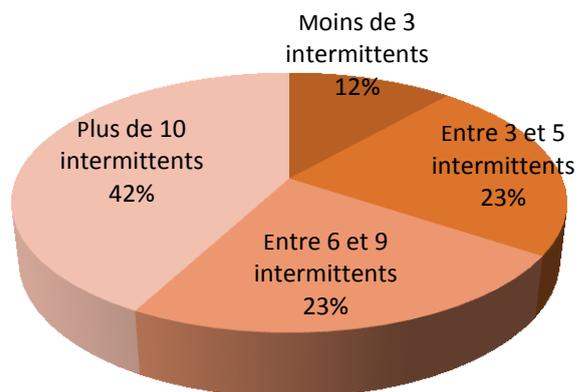
**Budgets | 2013 à 2015**



## Permanents



## Intermittents



Nombre de représentations au total : 9 350 représentations sur l'ensemble des membres.

### 3. Rapport d'activités et présentation des groupes de travail 2015

Voir le rapport d'activité en ligne sur le [site de THEMMA](#), dans votre espace membre, rubrique « Ressources ».

Enjeux futurs : solidarité nécessaire pour agir ensemble, dans notre diversité.

➔ *Échanges autour du rapport d'activités.*

### 4. Actualité des collectifs régionaux

Différents groupements existent en région : AREMA-LR (Languedoc-Roussillon), MARILOR (Lorraine), POLEM (PACA).

- AREMA-LR – par Delphine Courant :

Fédération des compagnies de marionnettes du Languedoc-Roussillon : travaille à créer un pont entre les compagnies, les institutionnels et les programmateurs, à faire émerger une dynamique sur la région Languedoc-Roussillon.

- POLEM / PACA – par Charlot Lemoine (Vélo Théâtre) et Claire Latarget (Anima Théâtre)

Le collectif a choisi de pratiquer ensemble. Premier atelier avec Roland Schön et Theatre Refleksion au Vélo Théâtre. Structurellement, c'est informel, ce qui permet d'être plus libre qu'une association. Une charte a été écrite, et va être présentée à Avignon cet été.

En 2015, une rencontre entre les organisations régionales sur le fonctionnement de ce type d'association a eu lieu à Charleville (dans la continuité d'une rencontre initiée par Arema à Vergèze en 2014) pour échanger sur la manière dont les collectifs peuvent être une réponse aux enjeux politiques et structurels actuels.

### 5. Bilan financier 2015

Par Claire Girod (membre du CA et trésorière) et Claire Duchez (administratrice de l'association).

Voir le rapport financier en ligne sur le [site de THEMMA](#), dans votre espace membre, rubrique « Ressources ».

Résultat de 9 524 € du à : des économies sur les déplacements du CA, des provisions non utilisées pour la mise en place d'une base de données mutualisée.

Valorisation du bénévolat du CA et des pilotes des chantiers/groupes de travail.  
Augmentation des droits d'auteur liés à la rémunération de Lucile Bodson pour l'étude menée.

## VOTES

- ⇒ Le rapport moral est adopté à l'unanimité.
- ⇒ Approbation du rapport d'activité à l'unanimité moins une voix.
- ⇒ Adoption du rapport financier et du compte de résultat à l'unanimité.
- ⇒ Adoption à l'unanimité de l'affectation de l'excédent de 9 524 € au fonds de réserve « projets associatifs ».
- ⇒ Adoption à l'unanimité de l'affectation de la somme de 25 376 € des réserves antérieures pour l'imputer au compte de réserve « projets associatifs » pour le financement des Rencontres Nationales.

---

## 17 juin – Après-midi

### Présentation des candidats au CA

- Sylvie Baillon – vice-présidente sortante
- Mickaël Cros
- Claire Latarget
- François Lazaro – vice-président sortant
- Max Legoubé
- Michel Ozeray
- Alexandra Vuillet

## // Atelier Marionnettes et Numérique //

- Enjeux posés par les participants :
    - Réseaux sociaux et site internet : communication, diffusion : quelle efficacité ?
    - Comment utiliser le numérique pour créer des outils mutualisés ?
    - Artistiquement : formes hybrides, marionnette numérique
    - PAM, Transmission, conservatoire du patrimoine
    - Numérique = outil de médiation
  - Point sur le PAM : Portail des Arts de la Marionnette
    - Projet initié dans le cadre des Saisons de la marionnette en 2007, s'est développé depuis.
- Objectif :* mettre en place une plateforme numérique qui recense les ressources de la marionnette.

*Aujourd'hui :* archives numériques natives et archives numérisés (objets, audiovisuel, photos de textes). Ce qu'il y a aujourd'hui dans le PAM : les archives des premiers partenaires (les plus gros : festivals, lieux, institut). Les 27 partenaires ont été choisis pour l'instant par cooptation.

*Adhésion :* 1 000 € de droits d'entrée, et 600€ de droits d'adhésion.

La base de données existe, mais elle va devoir migrer car le prestataire actuel lâche.

- Prochaine étape en attente :
  - Ajouter un catalogue
  - Annuaire et agenda des arts de la marionnette qui se mettrait à jour de manière automatique.

- Enjeux :

Comment en faire un outil qui pourrait alimenter chaque compagnie ? Comment faire en sorte que les informations soient fiables et vérifiées, aussi bien du côté des actualités que des archives ? Très important pour que cela puisse être réutilisé par le ministère, par les chercheurs, etc.

Quelle temporalité ? Pour la partie archives, peut-être qu'il s'agirait de faire un gros travail d'archives à partir du moment où la compagnie cesse son activité. Pour la partie actualité, faire en sorte que chaque compagnie

actualise régulièrement ses infos.

Financement : le réseau de la musique, danse, théâtre a également besoin de cet agenda/annuaire. Le ministère de la Culture a été questionné, il devrait donner sa réponse en 2016.

Fonctionnement du PAM : 20 000 € annuel juste pour l'hébergement du site et la maintenance de l'outil, sans les salaires. Cela est financé par les adhésions des partenaires.

Temporalité du PAM : opérationnel vraiment d'ici 20 ans. Subventions du ministère mobilisées pour des campagnes de numérisation des archives.

➤ Question :

Comment gérer des fonds isolés pour des compagnies qui n'ont pas les moyens d'être partenaires ? Pas de réponse actuelle car il faut trouver les règles d'adhésion et de numérisation et le financement. Travail titanesque de référencement. Lien entre sites : l'idée est que le PAM soit une base de données qui pourrait être référencée dans d'autres sites : base de données interopérable.

Questions remuées par le PAM pour le futur : Comment conserver ses e-mails ? Comment sauvegarder ses archives de création, ses photos ? Comment chaque compagnie peut y contribuer à son échelle ?

➤ Calendrier :

Régler le problème avec le prestataire avant fin 2016, créer une nouvelle interface (éditorialisation, moyen de référencement de mots clés, moyen de partage sur les réseaux sociaux).

➤ Travail à réaliser :

Accompagnement des compagnies sur la rédaction de contrats de cession de droits d'auteur des photographes dans un certain contexte, sur leur travail d'archivage, de communication, de bonnes pratiques en termes de communication d'archives. Perspectives de long terme : devenir un outil de référence, encyclopédique, pour alimenter des pages wikipedia par exemple.

➤ Travail d'UNIMA sur la WEPA :

Une encyclopédie mondiale trilingue sur les arts de la marionnette a été éditée en 2009 en version papier. Elle fait 800 pages.

Traduction actuellement en anglais et en espagnol de 1 300 articles.

● Site Web de THEMAA

Trouver une adéquation entre le coût et l'ambition : le site web est en phase de production.

Il aura trois interfaces :

- Contributive
- Administrative
- Consultative

Les données de dates entrées par les compagnies seront exploitables pour une observation du secteur par exemple, mais aussi pour l'actualité, pour les archives, etc. Les données pourront passer automatiquement en archivage au bout d'un certain temps.

Outil qui sera développé : reconnaissance vocale à partir des sons et des vidéos.

➔ *Question posée de l'accessibilité : audiodescription (?)*

Processus de numérisation : prise de conscience des compagnies de la valeur de leurs archives, travail de référencement et de numérisation, travail autour de chaque document.

● Un B.A BA sur le numérique ?

Pistes à tirer :

- Mémoire du spectateur
- Efficacité des outils de communication
- Utiliser les vidéos pirates
- Poser la question de la trace de la création
- Le numérique comme outil de médiation

Centre de la recherche théâtrale en Espagne, à Madrid : Centro Dramatico National > archivage de vidéos. L'accès aux vidéos est conditionné au fait de rentrer ses données, de se caractériser.

Difficulté pour les compagnies : identifier ses besoins et ses capacités.

- Chaire Innovation Marionnette et Cirque

Travail sur la terminologie : un poste va être financé pour permettre d'avoir des outils pour nommer la terminologie des arts de la marionnette. Cela permettra de traduire automatiquement des fiches techniques, des dossiers de spectacles (enrichira l'encyclopédie) ; tout en menant un travail de base de données sur tous les termes utilisés dans toutes les langues du monde, leurs premières occurrences écrites, leur étymologie. Groupe de travail sur création et numérique.

**// Atelier : La marionnette aujourd'hui où on est ?  
Quel thème pour les prochaines Rencontres Nationales en 2019 ? //**

- Vers quels autres champs disciplinaires on aurait envie d'aller se rencontrer, se confronter ?
  - Lien à l'art contemporain : La marionnette devrait-elle devenir un objet d'art « bankable » ?
  - Je dois rappeler sans cesse que je fais du Théâtre. Je veux plus de porosité.
- La marionnette et le théâtre
  - De plus en plus de croisements dans le spectacle vivant. On parle plus de spectacle vivant que de Théâtre.
  - Y'a-t-il un manque sur le jeu ?
  - Questionner la relation à la mise en scène, la direction d'acteur qui n'est pas toujours dissociée (acteur / metteur en scène).
  - Le rapport à la construction dramaturgique.
  - Quelque chose à développer sur la question de la formation : approche de la mise en scène et du jeu.
  - La question dramaturgique traverse la quasi-totalité des rencontres.
- Un art protéiforme ?
  - L'essence ne vient-elle pas de qui manipule la marionnette (danseur, comédien, musicien, plasticien) ? Le manipulateur doit-il être obligatoirement comédien ?
  - Pourquoi séparer arts spectacle vivant / art visuels, comment approfondir mon travail plastique ?
  - Il y a des métiers transversaux. Je suis auteur, l'écriture est organique, même si c'est du témoignage, la question centrale reste celle de l'écriture.
- Un art total ?
  - Quelle est la place de la marionnette en tant qu'art total par rapport aux autres arts totaux ? Marionnette et opéra, marionnette et cinéma, relation au cinéma d'animation
  - La marionnette et son double : Travailler en laboratoire en reprenant les grands « pédagogues » européens (Stanislavski, Grotowski) > Le marionnettiste est DEUS EX Machina.
- La relation au public
  - Comment on considère le public ? Redéfinir la relation au public : comment je partage ce qui me fait exister en tant qu'artiste ?
  - Qu'est-ce que ça raconte à l'inconscient du spectateur que ne peut raconter le théâtre d'acteur ?
  - Comment on reste dans l'ouvert, dans la mécanique du cœur ? Comment on charge sa marionnette de sa propre humanité pour entrer en contact avec le public, le spectateur ?

Peut-être est-ce le moment de se recentrer sur des problématiques liées à la marionnette, pas avec d'autres disciplines, recentrer sur le métier en lui-même.

Constat de la structuration d'un réseau de diffusion majoritairement axé sur le théâtre. Il y a comme une ligne éditoriale à laquelle les compagnies doivent s'adapter, et à cause de laquelle elles doivent renoncer.

## Deux études menées au sein de THEMMA en 2015 :

- Une étude commandée par la DGCA, menée par Lucile Bodson épaulée de Patrick Boutigny, sur un état des lieux de la marionnette en 2012-2013-2014.

L'étude sera présentée lors des Scènes ouvertes à l'insolite en octobre au Mouffetard, en partenariat avec l'ONDA.

- Une observation d'un panel de la profession sur les questions liées à l'accompagnement, dans le cadre d'un questionnaire co-élaboré avec d'autres fédérations membres de l'Ufisc.

### ● L'observation menée par THEMMA

Cette observation lancée en 2014 auprès d'un panel de structures du réseau THEMMA avait notamment comme objectif de mesurer les effets structurants pour la profession, de l'accompagnement entre pairs et de faire un état des lieux des lieux intermédiaires et indépendants.

Nous attendons de cette enquête qu'elle nous permette d'avoir des données précises sur le fonctionnement et l'économie de ces structures dédiées aux arts de la marionnette.

L'accompagnement a également été observé afin, notamment, de mesurer son importance dans la professionnalisation des jeunes artistes.

L'analyse des données nous a donc conduit à :

- Faire un état des lieux :
  - ➔ d'un secteur de la profession,
  - ➔ de l'organisation économique de structures que l'on pourrait qualifier de « structurantes » pour le secteur.
- Démontrer l'importance de l'aide au compagnonnage pour les structures.

Cette étude porte sur l'année 2013.

Sur 48 structures contactées au démarrage de l'observation, 34 ont répondu à l'enquête.

L'observation est accessible en ligne dans l'espace « Ressource » du [site de THEMMA](#) et dans votre espace membre, rubrique « Ressources ».

#### ➤ **Quelques éléments :**

Profil des accompagnants :

- Génération des années 80 en majorité,
- Compagnies accompagnées elles-mêmes en début de carrière,
- Ce sont des structures qui programment, proposent de la formation, de la ressource, de l'action culturelle,
- Structures avec des budgets majoritairement entre 100 000 et 300 000 €,
- Équipes plutôt stables, avec peu de contrats aidés (1 en moyenne), plutôt des CDI pour les permanents,
- 2/3 conventionnées avec la DRAC.

Accompagnements :

- Volume d'accompagnement : autour de 200 compagnies accompagnées
- Accompagnement : majoritairement artistique, mais aussi technique et administratif
- Les compagnies non financées valorisent peu le temps de travail passé à l'accompagnement.

Nature des projets :

- 80% de projets sont des 1ers ou des 2<sup>e</sup> projets de création,
- Majorité des projets accompagnés sont des projets à moins de 25 000 €,
- 16 projets sur 58 sont des projets de grand plateau,
- 1 projet qui n'a pas donné lieu à un spectacle : place pour l'expérimentation.

Ces compagnies qui accompagnent d'autres artistes, et qui sont pourtant majoritairement conventionnées, ont des difficultés à trouver de la co-production pour leurs propres créations.

- **Étude qualitative de Lucile Bodson : enquête sur 2012-2013-2014**

Focus plus précis de Lucile Bodson sur les lieux-compagnies missionnés compagnonnage.

Étude complète en ligne dans l'espace ressource du [site de THEMMAA](#).

➤ **Quelques éléments :**

50 entretiens menés dans cette étude

➔ Un focus sur les lieux-compagnies missionnés pour le compagnonnage

Les 8 lieux : Le Bouffou-Théâtre (Hennebont), Tas de Sable-Ches Panse Vertes (Amiens), Vélo Théâtre (Apt), Odradek/Pupella-Nogues (Quint-Fonsegrives), Jardin Parallèle (Reims), Clastic Théâtre (Clichy-la-Garenne), Nef (Pantin), TMN (Paris).

Bref historique :

- **2007** : Rédaction par le Bouffou et le Tas de sable Ches Panses Vertes d'un projet de préfiguration de CEDAM – Centres de développement des arts de la marionnette.  
Constat > spécificité des compagnies de marionnette : elles disposent souvent d'un atelier qui favorise naturellement l'accueil. La question de la transmission d'artistes à artistes est le squelette de ce projet. Le label de CEDAM est refusé par la DGCA, car ce sont les compagnies qui sont soutenues dans cette mission.
- **2008-2009** : dans le cadre des Saisons de la marionnette, 7 compagnies sont financées pour cette mission : 4 lieux en régions (25 000 €), 3 lieux en Ile de France (15 000 € devenus, depuis 2015, 25 000 €). Le Jardin Parallèle a rejoint ensuite le dispositif en 2014.

Sur 8 lieux-compagnies depuis 2008 : 100 artistes accueillis dont 24 issus de l'ESNAM.

En moyenne 12 à 13 projets accueillis par an par structure.

Observations personnelles de Lucile Bodson :

- Adéquation entre la personnalité de l'artiste, sa façon de penser et sa conception de l'accueil.
- L'importance de la relation humaine est soulignée quand on interroge les compagnons.
- La question territoriale a beaucoup d'importance : contact avec un réseau local.
- Terminologie très vaste sur le terme « compagnon ».

Travail des lieux-compagnies compagnonnage :

- Budget réparti entre les salaires/bourses allant aux artistes accompagnés, les frais d'approche et la valorisation du travail mené par les équipes des lieux (directeur, administrateurs, etc.),
- Le budget du compagnonnage représente en moyenne 15% du budget des lieux-compagnie,
- Moyenne d'accueil en résidence : 2 mois (hors résidence longue sur un an).

Remarques du public :

- 25 000 € étaient à l'origine conçus comme salariat direct pour des jeunes artistes, mais pas comme de l'argent pour de la production, or l'argent versé aux compagnons étaient supérieurs à ce qu'ils pouvaient trouver en coproduction.
- Enjeu soulevé : des lieux de diffusion payent des compagnies pour faire de l'action culturelle et demandent aux compagnies de le valoriser dans leur communication comme de la production. Idem pour les CDN qui soutiennent à hauteur de 2 000 € une production.

Qu'est-ce qu'on appelle coproduction ? [Voir charte réalisée par l'ONDA sur la coproduction.](#)

## 1. Projet d'activités 2016

### Quelques éléments

- 2016, une année chargée pour THEMMAA :
  - Présence française sur le congrès de l'UNIMA (tous les 4 ans),
  - Rencontres Nationales (tous les 3 ans),
  - Année de bouclage de l'étude de Lucile Bodson et de l'observation,
  - Évolutions juridiques sur la formation,
  - Évolution législatives (droits culturels, lieux intermédiaires, loi création - LCAP).
- Les Lieux intermédiaires et Indépendants - Par Laurent Michelin – Cie *Envers et contre tout* (Nancy) et Le LEM  
- lieu d'expérimentation marionnette

THEMAA fait partie des membres fondateurs de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants (CNLI). CNLI est composée de 12 réseaux.

Un forum national organisé par la CNLI a eu lieu en mai 2016 à Lyon.

Qu'est-ce qu'un lieu intermédiaire et indépendant ?

Lieu de fabrique, issu de la société civile, partagé et ouvert à des compagnies, et portant une implication sur le territoire.

Finalisé en 2015 :

- Une charte des lieux intermédiaires et indépendants,
- Un site,
- Une cartographie sur laquelle s'identifier.

En 2016 :

Lors du Forum, Bertrand Munin, en charge sous-direction de la diffusion artistique et des publics au sein de la DGCA, a annoncé une enveloppe de 2 millions d'euros pour 2016 pour ces lieux. La coordination reste attentive.

➔ Possibilité pour les lieux de signer la charte et de se recenser dans la cartographie de la CNLI. Idem pour une compagnie qui souhaite apporter son soutien à la CNLI.

- Groupe des constructeurs - Par Fleur Lemerrier, constructrice et metteuse en scène

2015 : aboutissement de la fiche métiers avec deux piliers : conception et construction.

- 1<sup>er</sup> volet pour 2016 : faire reconnaître auprès des partenaires sociaux la fiche métier.
- 2<sup>e</sup> volet pour 2016 : projet avec Philippe Sidre pour monter un DMA de construction en Lorraine, projet de monter des parcours qualifiants de constructeur.
- 3<sup>e</sup> volet pour 2016 : travailler autour de la reconnaissance du métier au sein de notre profession par *MANIP* avec une rubrique *Secrets d'atelier*, témoin d'une pratique d'atelier au sein des compagnies et des lieux.

- Groupe formation continue - Par Emmanuelle Castang, salariée de THEMMAA

Groupe en veille sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016. Dans la continuité du DNSP de l'ESNAM, le groupe a décidé de s'élargir pour réfléchir sur la formation continue, en écho notamment aux réformes sur la formation.

- Groupe sur la ruralité – Par JC Canivet, Théâtre d'Illusia, vice-président de THEMMAA

La Fédélima (réseau de musiques actuelles) a lancé un chantier sur la question de la ruralité. D'où la création d'un groupe au sein de THEMMAA pour réfléchir là-dessus. Première réunion en 2016 avec 15 personnes de THEMMAA venant de différentes régions. Rendez-vous à l'atelier de l'après-midi.

- Questionner les aspects de notre métier et l'inter professionnalité : Rendez-vous

- Février : Journée sur l'emploi avec le SCC et l'OPALE

- 23 mai : question de la dramaturgie dans le théâtre avec les Tréteaux de France.
- 10 juillet à Avignon : rencontre sur le trouble, l'animé et l'inanimé
- 11 juillet au Festival d'Avignon : présentation de TRACE
- 20 septembre : B.A BA sur la diffusion + une journée sur la diffusion internationale
- 21 janvier 2016 : appel de Nantes de plusieurs réseaux très divers de spectacle vivant et structures
- Rencontres Nationales Marionnettes et Sciences en 2013 : Antoine Conjard a créé un réseau de production Arts et Sciences dans lequel THEMMA est présent : TRACE.

- Projet Éditorial – Par Emmanuelle Castang et Cédric de Mondenard, salariés de THEMMA MANIP, Site internet, Hors-série Marionnettes et Sciences, travail énorme de mise à jour des fichiers de THEMMA par Juliette Thibaut (en service civique chez THEMMA)

Problème du site : il n'est actuellement pas *responsive* (ne peut pas s'adapter aux smartphone).

Il est prévu qu'il soit prêt en Juillet 2016 pour Avignon avec un accès plus rapide à l'agenda, des filtres de recherche, et la possibilité de naviguer dans les MANIP.

- Promouvoir les arts de la marionnette et leur patrimoine – Par François Lazaro

Travail de protection du patrimoine de la marionnette : Journée avec la Cie Houdard- Heuclin organisée par le Clastic Théâtre car il y a urgence à restituer l'histoire du métier des années 70-90.

- Recherche et marionnette : présentation de la Chaire ICiMa – Par Raphaèle Fleury

Création d'une chaire d'innovation sociale et territoriale « cirque et marionnette » dans le Grand Est avec le CNAC – Centre national des arts du cirque (Chalon en Champagne).

Dispositif-laboratoire pour mener des expérimentations avec des artistes et des chercheurs du cirque et de la marionnette : études sur les matériaux, le geste et le mouvement, la préparation physique des interprètes, et la terminologie.

Chantiers : cycle de vie des matériaux ; pliage et froissage structuré pour trouver dispositifs mobiles et non polluants ; définir des protocoles d'entraînements adaptés limitant les blessures et dommages corporels ; question de la notation des diverses étapes du travail pour la conservation d'une trace du travail effectué ; travail sur la terminologie et la linguistique...

Toutes les infos sur : <http://icima.hypotheses.org>

- Congrès de l'Unima 2016 – Par Clément Peretjatko - élu pour l'Unima, Cyril Bourgois et Emmanuelle Castang > événements français sur le congrès

Le congrès mondial de l'Unima s'est tenu du 28 mai au 5 juin 2016 à Tolosa et San Sebastian.

Il a permis de définir les axes des 4 prochaines années de l'Unima international.

Soirée Carte Blanche de Tolosa animée par Cyril Bourgois : soirée festive avec 5 compagnies venues de France qui ont marqué la diversité artistique des univers en France.

Distribution du Manip International (en anglais et en espagnol).

Envie d'échange sur des contenus de revues à contenu éditorial au niveau mondial.

Rencontre sur coopération internationale.

## 2. Budget prévisionnel 2016 – par Claire Girod et Claire Duchez

Un des labos préalables aux Rencontres Nationales 2016 a été annulé d'où une modification : budget à 260 000 euros et non 268 000.

### VOTES

⇒ **Projet d'activités 2016 adopté à l'unanimité**

⇒ **Budget prévisionnel 2016 adopté à l'unanimité**

11h : Fin des votes pour l'élection des membres du Conseil d'Administration et dépouillement par les salariés et 2 observateurs non membres du CA et non candidats.

## // Évolution législative et territoriale : vers une nouvelle politique pour les acteurs artistiques et culturels //

par Patricia, déléguée générale de l'UFISC

UFISC : Union fédérale d'intervention des structures culturelles

Document complet en ligne sur le [site de THEMMAA](#), dans votre espace membre, rubrique « Ressources ».

### Éléments abordés :

- Décentralisation et évolution de l'État : une recomposition des territoires et des pouvoirs.
- Loi NOTRE : Une responsabilité culturelle partagée réaffirmée.
- Application des textes internationaux sur les droits de l'homme : le respect des droits culturels des personnes.
- Loi création : Des objectifs de politique publique élargis et la reconnaissance des initiatives artistiques et culturelles citoyennes.
- Une méthode : la coconstruction avec les acteurs de la création.
- Quels chantiers pour demain ?

### Quelques éléments

- Acte 3 de la décentralisation

Logiques :

- Rôle stratégique donné aux grandes régions notamment avec la compétence de développement économique, de lien avec l'Europe.
- Les départements sont sauvegardés (compétence sociale), même s'ils sont toujours réinterrogés.
- Les métropoles s'affirment avec des compétences élargies (nouvelle catégorie d'EPCI).
- Les intercommunalités s'élargissent avec une obligation d'établir une carte au 1<sup>e</sup> janvier 2017.

- Quelle gouvernance d'innovation territoriale ? Quelle coopération entre les territoires ?

Enjeu = trouver des métiers, des méthodes ; travailler en transversalité dans les collectivités.

- fin des *Pays* : apparition des *Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)* : volonté de définir des territoires de projets, de bassin de vie, pour s'affranchir des logiques administratives.
- création de *Conférences territoriales de l'action publique (CTAP)* : censées mettre en place un espace de concertation entre les différentes collectivités sur un espace régional pour mettre en place des schémas d'organisation sectoriels : ces CTAP ont du mal à se mettre en place.

- Remarques, retour d'expériences et interventions

Comment répondre aux discours des régions qui veulent travailler avec des pôles, des gros acteurs ? Comment se faire valoir, en tant que petite compagnie, comme acteur du territoire pour continuer à être soutenu par les différents échelons territoriaux.

Groupements régionaux (AREMA, PoleM) ?

En région Languedoc-Roussillon, la tendance est à créer des pôles de spécificités : des communes se spécialisent dans un genre (cirque, marionnette, musique, etc.). C'est risqué et inquiétant par rapport au lien avec les publics du territoire et la diversité des acteurs artistiques.

Initiative qui donne de l'espoir : coopérative de production créée à Lyon > Domino : centré sur le jeune public. Structures et compagnies qui se fédèrent et qui s'associent pour financer une coproduction d'un spectacle jeune public de la région Auvergne-Rhône Alpes.

Enquête menée par Génération Belle Saison en PACA pour lutter contre la logique de l'évaluation quantitative à tout prix et essayer de valoriser, noter et caractériser de manière qualitative les activités artistiques pour les faire valoir au niveau des tutelles (Cf. action en milieu pénitentiaire Lieu Fictif).

Travail mené par l'UFISC pour influencer les élus, et donc la législation, via des actions auprès de l'association des maires de France (AMF) et de la Fédération Nationale des collectivités pour la culture (FNCC). Les élus sont mobilisés sur la question culturelle.

- Une décentralisation vivante

Article 103 de la loi NOTRE : *la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005*. Donc chaque collectivité peut s'emparer de la compétence culturelle.

Compétence partagée mais elle n'est pas obligatoire.

Pourquoi la culture n'est pas une compétence obligatoire alors que le social est obligatoire ?

Éléments de réponse : logique de moyens très forte, enjeu de définition de ce qu'est une compétence culturelle. Les régions avaient demandé la compétence culturelle, mais cela demande de définir une politique culturelle régionale.

- Les droits culturels

Inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme depuis 1948 et repris ensuite dans tout le corpus du droit international relatif à la diversité culturelle : *Toute personne est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels pour définir sa personnalité*.

Les droits culturels s'appuient sur :

- l'égalité de dignité de la personne humaine,
- les autres droits de l'homme,
- considération élargie du terme culture : valeurs, croyances, conviction, langues, savoirs, arts, traditions, etc.

Notion reprise dans la loi NOTRE et dans la loi LCAP.

- Remarque

Attention au terme « culture » qui prend la place de « artistique » parce qu'il peut être glissant.

- Loi sur la création artistique (votée fin juin 2016)

Principes fondamentaux revendiqués par l'UFISC dans les négociations :

- sortir d'une logique marchande et réaffirmation d'un principe de démocratisation culturelle et de liberté de création,
- ne pas être dans une logique de sanctuarisation mais dans une logique de perspectives,
- équité et solidarité,
- affirmer une vision de régulation publique.

Article 1 : *la création artistique est libre*

Article 2 : Liste des objectifs généraux, des grandes orientations de politiques publiques sur la création artistique

- ➔ C'est un exercice conjoint entre Etat et collectivités qui doivent respecter les droits culturels, et réaliser en concertation avec les acteurs de la création artistique.

Éléments qui ont été très défendus par l'UFISC :

- reconnaissance de l'initiative des acteurs de terrain qui doivent être reconnus pour leur contribution à l'intérêt public, donc financés,
- soutien aux initiatives citoyennes (lien CNLII),
- ouverture de l'article 3 qui ne faisait, à l'origine, la part qu'à l'objectif de labellisation de structures. Désormais ouvert à une logique de conventionnement.
- Reconnaissance des métiers : le métier de marionnettiste est désormais listé dans le code du travail car il est référencé dans l'article 14 de cette loi,
- Méthodologie choisie dans la loi : la concertation et la co-construction.

- ➔ Aux acteurs de s'emparer de cette loi. Par exemple : obligation dans les *Conférences territoriales de l'action publique* (CTAP) d'instaurer une commission culture au moins une fois par an. Mais aux acteurs locaux de s'en saisir, de s'y impliquer pour ne pas laisser les collectivités territoriales seules.

- Point sur l'article 11 sur les pratiques amateurs

2 éléments importants :

- Si une structure veut organiser des représentations, dans un champ lucratif et professionnel, avec une billetterie payante et des comédiens amateurs non rémunérés, elle ne peut le faire que si elle a une

- mission d'accompagnement au long cours de ces pratiques amateurs,
- Espace de médiation et instance de régulation pour prendre en compte les diversités de pratique.

Fonctionnement de l'UFISC : groupes de travail thématiques au sein de l'organisation et du ministère, auquel chaque artiste peut participer. C'est un travail sur le quotidien des acteurs culturels.

#### **4 / Résultat vote Conseil d'Administration (en gras les élus) :**

**Sylvie Baillon : 118**

Mickaël Cros : 63

**Claire Latarget : 117**

**François Lazaro : 87**

Max Legoubé : 59

Michel Ozeray : 54

**Alexandra Vuillet : 76**

---

## 18 juin 2016 – Après-midi

### // Atelier > Nouveaux territoires : Quels outils mettre en place ? //

Comment se structurer face aux politiques et faire face aux fusions ? Quelle place et quelles responsabilités respectives de l'État, des collectivités et des acteurs dans les politiques publiques des arts et de la culture ?  
*Animé par Delphine Courant, secrétaire*

>> Partage de constat des acteurs, par région :

- Nouvelle Aquitaine
  - Les élus semblent préoccupés par la question de l'harmonisation de la fiscalité, des compétences, rythmes scolaires, etc. Très loin de la culture.
  - Région : suite à la fusion, les techniciens ne savent pas où ils vont travailler, et dans quels organigrammes. Avec une tendance à la hiérarchie accrue dans ce processus.
  - Département (Pyrénées Atlantiques) : Recentrage sur les compétences obligatoires.
- Île-de-France
  - Région : Changement d'exécutif > baisse importante du budget culturel, coupe dans la politique de la ville, une suppression des emplois tremplins. Question culturelle regroupée avec le développement économique.
  - Département : sentiment de baisse de financement culture des départements.
- Occitanie
  - DRAC : Pense à répartir les pôles artistiques par grandes villes : cirque à Toulouse, danse à Montpellier. Logique du « chef de file » et de pôle d'attractivité très inquiétante.
  - Région : Fusion > Nivellement par le bas des dispositifs. Absence de décisions.
  - Les acteurs des deux régions s'organisent pour être plus forts ensemble : Odradek, UsinoTOPIE, Marionnettissimo, AREMA, MIMA.
- Hauts-de-France
  - Région : Status quo pour 2016 sur les financements. Soutien des projets via un dispositif qui réunit la création et l'action culturelle.
  - Département (Nord) : Situation très difficile avec des financements très faibles. Absence de politique culturelle.
- Région du Grand-Est

Réunion des professionnels du spectacle vivant via le Syndeac dès l'annonce de la fusion des grandes régions pour provoquer une discussion avec les nouveaux élus et mettre en lumière les dispositifs existants et intéressants.

- Remarques générales

> Implantation :

- Quelles mutations avec les grandes régions ? A qui s'adresser ?
- Lisibilité sur la répartition des compétences – comment lire – à qui s'adresser ?
- Quel avenir pour les groupements régionaux avec l'agrandissement des régions ?
- Importance du financement « politique de la ville » pour les acteurs.
- Rapport aux municipalités : des envies mais des finances et un accompagnement parfois décalé de la réalité.
- Quand on est jeune artiste et qu'on tente de créer une compagnie, difficile à financer dans les temps actuels, et qu'on n'a plus d'interlocuteurs politiques, comment créer ? Avec qui s'associer en dehors de son territoire, comment fonctionner ? Comment se développer équitablement, durablement ?
- Comment/jusqu'où va l'implantation sur un territoire ? N'est-ce pas une injonction décalée de la réalité ? Quelles formes d'implantation sur le territoire ?
- Des territoires trop grands : cela génère une envie de se rapprocher.
- Territoire = public > Rapports politiques floutent l'essence de l'intérêt d'être sur un lieu.
- Proximité//simplicité > il est parfois aussi compliqué de travailler sur le local qu'à l'échelle européenne.
- Problème des déserts artistiques, de la concurrence entre équipes que cela crée.
- Question de la compréhension de nos métiers entre nous pour co-habiter/exister.
- Faut-il former les élus ? Comment ? Avec quels outils ?
- Coopération internationale : qu'advient-il des programmes euro-régionaux/transfrontaliers européens ?

> Sens :

- Peu de compagnies militantes et impliquées politiquement pour tous sur leur territoire.
- Rapport au territoire peut poser la question du fonctionnement.
- Faut-il quitter un territoire /en rejoindre un autre par simple intérêt économique ?
- Ouverture à un nouveau territoire : comment imaginer défendre notre art dans cette mouvance ?
- Sommes-nous soumis aux désidératas/guerres des politiques ? comment s'en astreindre ?
- Le travail d'implantation est une part importante et quasi obligatoire pour les compagnies (création de festivals, actions culturelles, etc.) qui laisse peu de temps à la création.
  - > Risque d'assèchement : Faut-il participer à cette politique finalement ? Est-ce que cela apporte véritablement des fonds pour la création ? Faut-il absolument être implanté en tant qu'artiste ?
  - > Comment se nourrir de l'action territoriale pour la création ?
  - > Toujours distinguer le rôle de directeur de Cie, de chef d'une organisation ET d'artiste.
  - > L'artiste n'a-t-il pas besoin aussi d'une profonde solitude pour créer ?

> Outils pour se mobiliser :

- Coopératives de production, de diffusion > s'astreindre des financements publics
  - Groupements : AREMA, PoleM, MARILOR / THEMAA
  - Réunions d'information publiques, collectifs ponctuels, syndicats > manque l'appel aux compagnies.
- Comment impliquer les artistes dans la réflexion ? dans la décision ?

> Rôle de THEMAA :

- Appuyer l'importance de défendre les arts de la marionnette sur les territoires ?
- Comment faire état de ce maillage territorial ? Lancer la rédaction d'un livre blanc ? Compulser, de manière brute, faire une photo de classe, de ce que chacun vit (trombinoscope – photo de territoire)
- Informer les adhérents des avancées (organisation de réunions) ? Permettre le partage d'infos entre adhérents (dropbox) ?
- Proposition que chaque personne du groupe renvoie une page de son témoignage.

**// Atelier : Quelle réalité à l'échelle rurale, quel projet collectif pour valoriser les projets ? //**

Quelle place de l'artiste dans une démocratie ouverte ?

*Animation de Jean-Christophe Canivet*

Ouverture et questionnements proposées au groupe par Jean-Christophe Canivet

- Marionnettes des villes / Marionnettes des campagnes : mythe ou réalité ?
- Peut-on dégager un portrait sensible ? Pour une cartographie poétique, champêtre du marionnettiste impliqué dans ce milieu ?
- Peut-on affirmer que l'action n'aurait pas eu le même impact s'il ne s'agissait pas de marionnettes ?
- Le marionnettiste peut-il être perçu comme un paysan ?

### Le rapport au public

Des cadres (temps, espaces) à inventer >>> LE VIVRE ENSEMBLE

- Accueil du public.
  - Importance des temps informels autour du spectacle : le boire et le manger. L'apéro etc. > balaie les préjugés.
  - Petits festivals
  - Lien avec ressourceries, repairs, cafés.

### Un lieu

Un lieu permet de laisser la porte ouverte.

- Réinvestissement d'un lieu de labeur (et non pas d'un théâtre). Respect de ce qu'est devenu leur espace de travail. Pas des lieux de consommation.
- Vivre là. Implantation et durée de l'implantation. Rompre l'entre-soi. A quel moment la compagnie dans son parcours s'installe-t-elle en milieu rural ? Certaines compagnies à un certain moment n'ont plus besoin des villes pour avoir une diffusion.
- Question de l'accès : problématique de la mobilité.
- Lieu itinérant > problématique des jauges (bus-théâtre : 30 places uniquement par exemple)
- Quelle décentralisation véritable des théâtres (fait partie du cahier des charges) ?
- Préjugé que le public du milieu rural est très différent des autres ?
- Le lieu devient un lieu du quotidien. La finalité n'est pas le contenu de ce qui y est proposé, c'est passer une soirée ensemble. Ce n'est pas parce qu'on a vu un spectacle qui ne nous a pas plu qu'on a passé une mauvaise soirée. Mais il y a de la rigueur, de la considération.

### Le rapport aux décideurs, aux élus

Jouer à plusieurs échelles : Région / Département / Communes

Nature des interlocuteurs : pas spécialistes de la culture : Interroger la vision de l'art des élus des communes.

- S'approprier plutôt que « former » les élus.
- Composer avec ceux qui sont là.
- Les déserts culturels peuvent provoquer une forte demande.

### Spécificités des arts de la marionnette

Les formes que propose notre art facilitent l'accès à ces publics :

- Proximité avec le public.
  - Formes hors les murs, pensant différemment la place du spectateur.
  - Petites jauges.
- Tout terrain, légèreté des installations.
- Revendiquer l'élitisme : c'est à travers cela qu'on est respecté.
- Est-ce qu'on crée spécifiquement pour le milieu rural ?
- Notion de « métier » : La dimension matérielle de l'art de la marionnette comme facilitateur de la rencontre, d'une sorte de respect de sa dimension artisanale.

*Compte-rendu réalisé par Delphine Courant, secrétaire du CA de THEMMA et par Emmanuelle Castang, secrétaire générale de THEMMA, sur la base du compte-rendu réalisé par Sabine Trégouët, chargée d'implantation et de développement du Théâtre Sans Toit - membre de THEMMA et des notes de l'atelier ruralité de Jean-Christophe Canivet.*

*Delphine Courant*